

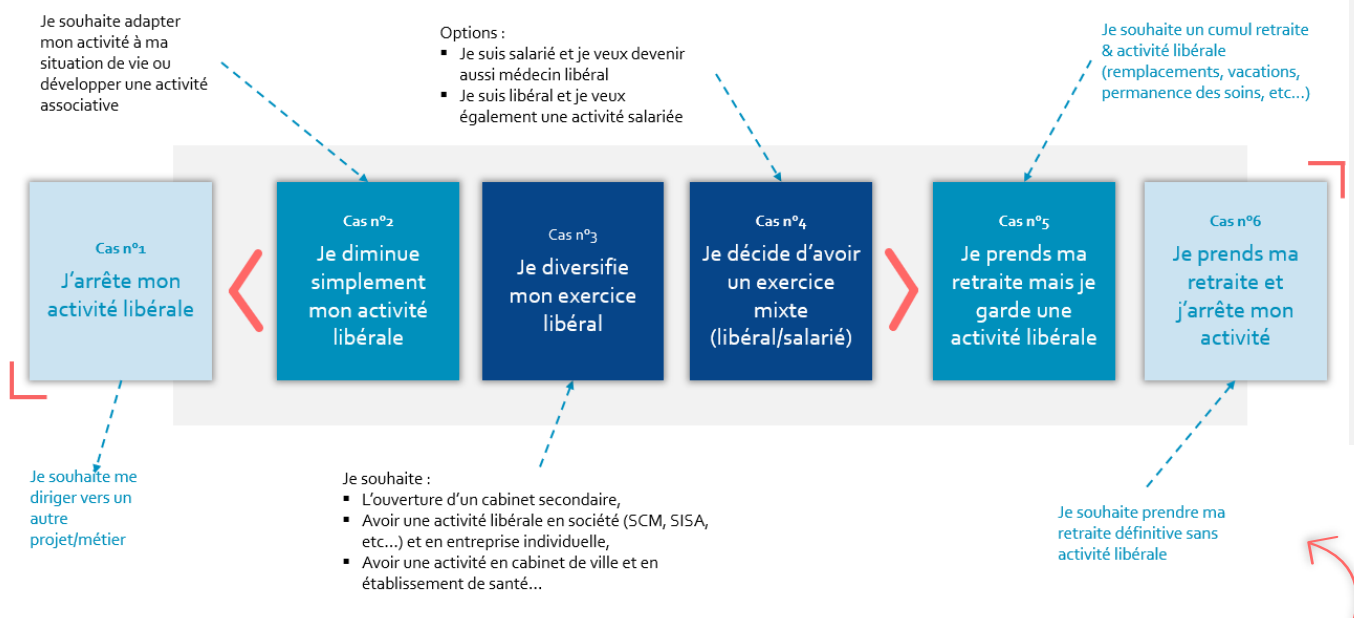
Je souhaite faire évoluer mon activité libérale



Si vous envisagez de faire évoluer votre exercice libéral, de réduire votre activité ou même de préparer votre départ à la retraite, il est indispensable de prendre en compte les FORMALITÉS ADMINISTRATIVES et de PRÉVENIR LES ORGANISMES compétents (URSSAF, CARMF, Ordre des médecins, Assurance maladie, etc.). Pour simplifier cette transition, il est essentiel de dresser une liste claire des démarches nécessaires.

De plus, chaque option a des IMPACTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS qu'il faut anticiper soigneusement. Une transition progressive est recommandée pour tester la faisabilité de chaque choix. Recourir à des conseillers juridiques et financiers peut sécuriser votre démarche et éviter des erreurs coûteuses.

Les choix possibles d'évolution de mon activité libérale



Exercice mixte

Vérifier les clauses d'exclusivité et règles de cumul d'activité.
S'assurer de respecter les obligations de déontologie.
Gérer le temps entre les activités libérales et salariées.
Vérifiez que votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) couvre bien toutes vos activités.

Diversification de l'activité

S'assurer que les systèmes de facturation sont adaptés et harmonisés pour toutes vos activités.
Evaluer les engagements financiers, les responsabilités et modalités de partage des charges.

Diminution d'activité libérale

Penser aux implications sur vos cotisations sociales (impact sur votre couverture santé et vos droits à la retraite).

Préparer une transition progressive pour votre patientèle.

Départ à la retraite,

notamment si reprise d'une activité médicale libérale envisagée à court terme :

- Rester inscrit au Tableau de l'Ordre comme médecin retraité non exerçant : cotisation minorée et droit de soigner gratuitement ses proches.
- Conserver un contrat d'assurance RCP : cotisation minorée et couverture conservée.



Notre site internet permet d'accéder à des **OUTILS METHODOLOGIQUES** complémentaires pour aider dans votre gestion d'activité au quotidien.

L'**ACCOMPAGNEMENT PAR UN EXPERT**, parfois indispensable, peut-être sollicité auprès de nos services : [Formulaire de demande de contact](#)